

Département : ARDECHE
Commune : BESSAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Hugo GOOVAERTS, Sylvie CHEYREZY, Anne-Marie PEZZANO, Thierry GINESTE, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Cédric CHANNAC,

Absente : Annie THOULOZE a donné procuration à CHEYREZY Sylvie

Secrétaire de séance : Cédric CHANNAC

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Désignation de délégués au Syndicat de développement d'équipement et d'aménagement (SDEA)**
Le conseil municipal désigne M. CHAMBON Alain comme délégué au Syndicat de développement d'équipement et d'aménagement (SDEA)
- **Désignation d'un référent Ambroisie**
Dans le cadre du plan d'actions départemental, il convient de désigner un référent ambroisie sur la commune. M. SARRAZIN Patrick a été choisi comme référent.
- **Convention avec le CDG 07 pour le calcul des allocations chômage**
Le conseil municipal propose d'adhérer au centre de gestion 07 en partenariat avec le centre de-gestion 03 pour la convention aide au calcul des allocations chômage.
- **Convention servitudes de passage avec ENEDIS**
Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de passage avec ENEDIS sur le chemin de la Palisse

QUESTIONS DIVERSES

- Le recensement de la population se fera du 20 janvier au 19 février 2022. Toute personne intéressée par cette mission doit se faire connaître en mairie avant le 30 octobre 2021.
- Un nouveau container de 4 m3 a été installé route de Brujas. **Il est destiné uniquement aux ordures ménagères.**
- Rappel du débroussaillage autour des habitations sur un périmètre de 50 mètres est obligatoire.
- Il est rappelé aux propriétaires d'élaguer les branches qui sont susceptibles de provoquer la casse des lignes électriques et téléphoniques.
- Pour le budget 2022, il conviendra de revoir le versement des subventions attribuées aux associations scolaires.
- Prévoir de déplacer le candélabre situé impasse du Devès
- Divers actes de vandalisme ont été constatés sur le territoire de la commune ces dernières semaines
- Congrès des maires à Paris du 16 au 18 novembre 2021
- La nuit du samedi 25 septembre au dimanche 26 septembre, de violents oranges, accompagnés de foudres ont provoqué des dégâts localisés.

Le Maire
Alain CHAMBON

